

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 129 (2015)

Artikel: Les armoiries de la commune nouvelle de La Barouche JU
Autor: Vernot, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les armoiries de la commune nouvelle de La Baroche JU

NICOLAS VERNOT AIH

La Baroche est une commune suisse de la République et Canton du Jura, dans le district de Porrentruy. Résultant de la fusion des communes d'Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt et Pleujouse le 1^{er} janvier 2009, elle possède la particularité d'épouser approximativement les contours d'une ancienne paroisse médiévale dont Charmoille était le centre, et dont le souvenir s'est maintenu à travers le nom de *Baroche*, dérivé de *paroisse*.

Dans un premier temps, la nouvelle commune a fait usage, pour ses besoins administratifs, d'un papier à en-tête juxtaposant les armes des cinq villages la constituant (fig. 1).

– Asuel : *d'argent à la bande de gueules*. Il s'agit des armes des sires d'Asuel, dont la commune faisait usage depuis le début du XX^e siècle et qu'une décision du conseil communal était venue entériner le 22 novembre 1944¹.

– Charmoille : *d'argent à l'aigle de gueules becquée et membrée d'azur*. Seul village de l'actuelle Baroche dont les armoiries étaient antérieures à 1900, Charmoille en avait confirmé l'usage par une décision du conseil communal du 24 mars 1944. L'armorial de l'abbé Daucourt stipule qu'il s'agit d'une « aigle d'Empire », dénomination d'origine inconnue qui a amené à se demander si le rapace ne constituait pas une commémoration tardive du séjour que l'empereur Rodolphe de Habsbourg, accouru au secours de l'évêque de Bâle, fit à Charmoille en 1283².

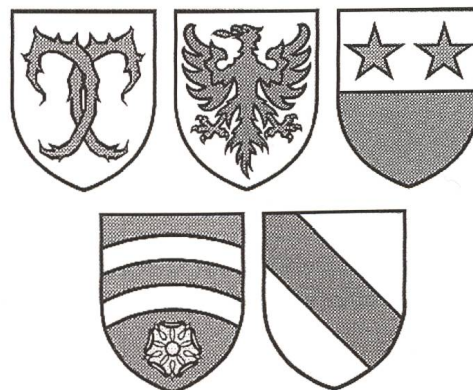
– Fregiécourt : *coupé d'argent à deux étoiles d'azur, et d'azur plain*. Le 20 novembre 1944, le conseil communal adopta officiellement les armes portées autrefois par l'ancienne famille noble éponyme, et dont Daucourt avait déjà suggéré l'adoption³.

¹ Charles-Emile METTLER, *Armorial des communes du Jura bernois*, Porrentruy, 1952. L'abbé Arthur Daucourt propose que la commune d'Asuel adopte les armes de ses seigneurs éponymes, qu'il blasonne fautivement comme d'argent à la barre de gueules (Arthur DAUCOURT (abbé), *Les armoiries jurassiennes*, Delémont, 1918, p. 1).

² Ch.-E. METTLER, *op. cit.*, et A. DAUCOURT, *op. cit.*, p. 3.

³ Ch.-E. METTLER, *op. cit.*, et A. DAUCOURT, *op. cit.*, p. 7.

COMMUNE DE



LA BAROCHE

Fig. 1. Les armoiries accolées des cinq communes fusionnées (respectivement Miécourt, Charmoille, Fregiécourt, Pleujouse et Asuel), première composition héraldique utilisée officiellement – et provisoirement – par la commune nouvelle de La Baroche.

– Pleujouse : *d'azur à deux fascés voûtées d'argent accompagnées en pointe d'une rose d'or*. C'est le 21 mai 1944 que l'assemblée communale se prononça en faveur de ces armoiries, établies à partir du sceau de Jean de Pleujouse, écuyer, prévôt de Porrentruy en 1325. Les armoiries suggérées par Daucourt, de description ambiguë, n'ont pas été retenues⁴.

– Miécourt : *d'argent à deux rinceaux épineux de sinople courbés et adossés, celui de dextre brochant partiellement sur celui de senestre*. Bien que le conseil communal ait officiellement adopté en juin 1944 les armes *d'azur à trois écussons d'argent* de la famille noble de Spechbach, ces armoiries semblent n'avoir connu qu'une existence éphémère, Miécourt utilisant, au moment de sa fusion, des armes que Daucourt décrit dès 1918, mais de manière lacunaire, comme *d'argent à*

⁴ A. DAUCOURT, *op. cit.*, p. 12, propose à la commune l'attribution des armes des nobles éponymes, qu'il blasonne *coupé d'azur et d'argent à une étoile d'or*, mais qu'il dessine comme un *coupé d'azur à l'étoile d'or, et d'argent plain*.

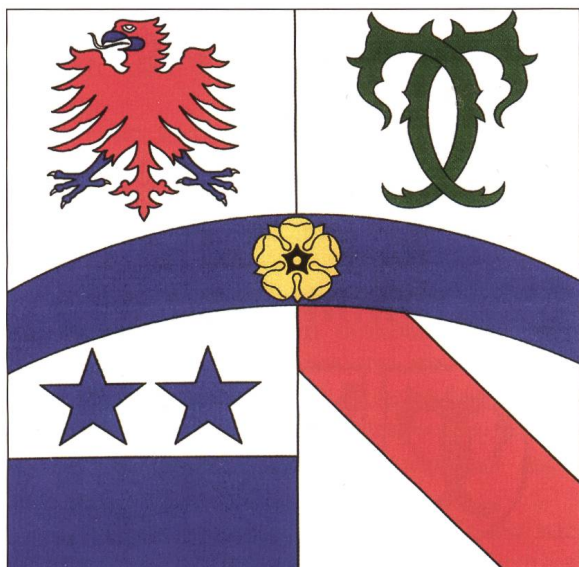


Fig. 2. Une des maquettes soumises pour avis par la municipalité à la Société Suisse d'Héraldique, s'efforçant d'intégrer en un seul écu les armoiries des cinq communes d'origine.

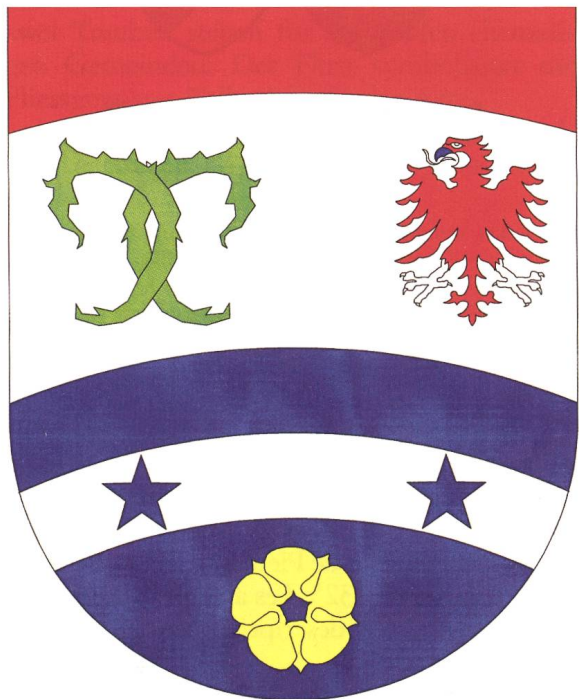


Fig. 3. Autre maquette envisagée par la municipalité, tenant compte des critiques formulées par la Société Suisse d'Héraldique. Même si le résultat obtenu est moins encombré, la composition manque toujours d'unité et de concision.

deux épines adossées de sinople. Toutefois, le dessin reproduit montre clairement que les épines sont ployées et que celle de dextre broche partiellement sur celle de senestre⁵. D'après M. Marc Meier, actuel conseiller communal, les rinceaux seraient en réalité des frondes de fougères. On

⁵ Ch.-E. METTLER, *op. cit.*, et A. DAUCOURT, *op. cit.*, p. 9.

peut se demander si leur disposition ne dérive pas de la volonté d'évoquer l'initiale du nom du village.

Bien que la plupart de ces armoiries n'aient pas été très anciennement utilisées par les autorités communales, elles faisaient l'objet d'un véritable attachement, peut-être exacerbé encore par le contexte de la fusion, si bien que lorsqu'il fut question d'imaginer des armoiries pour la nouvelle commune de La Baroche, l'idée qui prévalut auprès du conseil communal était qu'elles devraient être une synthèse des cinq armoiries préexistantes. En outre, les élus souhaitaient fermement que chaque commune soit traitée à égalité avec les autres. Ces lignes directrices aboutirent à la réalisation de plusieurs maquettes que la commune eut la prudence de soumettre à la Société Suisse d'Héraldique (fig. 2 et 3).

Les avis rendus furent unanimes pour condamner l'aspect composite et, par conséquent, désuni, des projets envisagés. Toutefois, au-delà de la critique, il était important de proposer des alternatives à une commune soucieuse de bien faire mais qui risquait d'être définitivement rebutée par l'héraldique si les conseils prodigués se cantonnaient à des condamnations sans appel.

A la fois membre de la Société Suisse d'Héraldique et fortement investi dans le processus de composition d'armoiries communales dans la Franche-Comté voisine, l'auteur de ces lignes a été, avec d'autres, consulté au sujet des projets imaginés par le conseil communal. Soucieux d'éviter à tout prix que la démarche initiée par la commune aboutisse à un abandon du projet ou à une rupture dans la discussion, nous avons opté pour une double approche : imaginer d'une part, comme le souhaitait la commune, un écu composite reprenant le contenu des armoiries des cinq villages, en cherchant à aller le plus loin possible dans l'allègement du contenu de l'écu. Cette composition serait certes un pis-aller, mais elle constituerait un compromis acceptable dans la mesure où les règles de l'héraldique seraient respectées. D'autre part, nous avons imaginé un projet alternatif qui, tout en étant bien plus satisfaisant d'un point de vue héraldique, épousait les aspirations de la commune, mais d'une manière entièrement repensée.

Le projet « composite »

Ce projet (fig. 4) découle du souhait initial du conseil, à savoir fusionner en un seul écu les armoiries des cinq villages. S'il était légitime de souhaiter que le nouvel emblème communal traitât à égalité les cinq communes fusionnées,

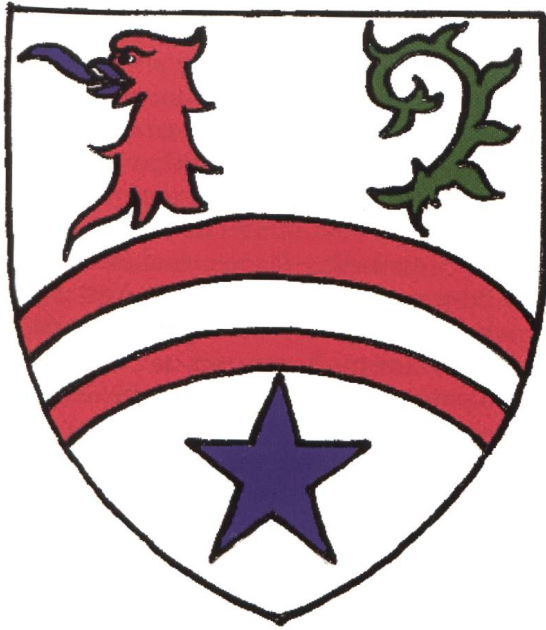


Fig. 4. Projet composite suggéré par Nicolas Vernot, s'efforçant de simplifier le plus possible un écu intégrant un élément de chacune des cinq communes fusionnées, selon le vœu initialement formulé par la municipalité. Même si la maquette obéit aux règles du blason, le résultat manque de cohésion.

les maquettes précédemment imaginées par le conseil, quoiqu'ingénieuses, étaient graphiquement peu lisibles, surtout en taille réduite, et contraires à l'esprit de l'héraldique, notamment helvétique, fait de clarté et de concision. Le projet « composite » était fidèle à l'esprit des maquettes imaginées par le conseil mais en incluant dans un écu unique un élément seulement des cinq blasons villageois :

- le champ d'argent et le gueules d'Asuel, cet émail désormais orienté horizontalement ;
- les fasces cintrées de Pleujouse ;
- une des étoiles de Fregiécourt ;
- la tête de l'aigle de Charmoille ;
- une branche d'épines de Miécourt.

De chaque blason communal avait été extrait l'élément le plus simple et représentatif possible, afin que le résultat final fût lisible même en petit format (papiers à en-tête par exemple). Ainsi, le souhait du conseil communal, à savoir que chaque commune fût représentée à égalité avec les autres, était bien respecté. Néanmoins, bien que ce projet fût conforme aux règles de l'héraldique et relativement lisible, il cumulait de nombreux défauts, qui furent explicités aux élus locaux :

- l'ensemble, même simplifié, manquait de cohésion (émaux trop nombreux, meubles ne se mariant pas très bien entre eux). Pourtant, après

avoir essayé plus d'une dizaine de combinaisons, c'était cette dernière qui s'imposait comme la plus cohérente ;

- malgré ces efforts d'agencement, la répartition des figures posait problème à plusieurs niveaux, en laissant notamment des vides entre la tête et les épines, ainsi que de chaque côté de l'étoile, ce dernier point étant condamné à être aggravé quand on placerait les armes sur un drapeau carré ;

- même simplifié au maximum, ce blason demeurerait complexe et peu lisible de loin (sur un drapeau par exemple) ; en outre, il était difficilement mémorisable.

Pour conclure, il fut souligné que cette solution ne serait qu'un pis aller car elle laissait entendre que la nouvelle commune n'était qu'un assemblage manquant de cohésion, à l'image de son blason. Or les armoiries d'un territoire doivent en montrer l'unité : pour donner plus de poids à cet argument, il fut proposé d'imaginer quel aurait été le résultat si le blason du canton du Jura avait été formé à partir de celui de ses différents districts, ou, pire, si celui de la Confédération reprenait le contenu des armoiries de tous ses cantons !

Or La Baroche possédait un atout de taille : elle ne résultait pas de la fusion artificielle de localités sans lien entre elles, mais au contraire de la réunion de villages qui formaient dès le Moyen Age un territoire fondé sur une unité, la paroisse, qui lui avait donné son nom et qui possédait en outre une identité paysagère forte construite autour de ses vergers. C'est pourquoi, il fut proposé à la commune une alternative à nos yeux bien plus pertinente, et qui fort heureusement finit par s'imposer (fig. 5).

La synthèse s'impose

Pour emporter l'adhésion des élus, il fut tout d'abord souligné que ce projet alternatif avait respecté le souhait de stricte égalité entre les communes de la meilleure manière qui soit, puisque dans le présent cas, aucun village ne dominait les autres et que chacun apportait sa contribution à l'ensemble. D'autre part, furent mis en avant les nombreux atouts conférés par la simplicité du projet :

- il était facilement lisible, que ce soit sur un drapeau ou un papier à en-tête de taille réduite ;
- il s'inscrivait parfaitement dans la tradition suisse (les armoiries des villages, des districts et des cantons sont, en Suisse, très simples) ;

- très évocateur, il « parlerait » aux habitants et aux visiteurs bien plus que le projet composite. Comme il était facile à interpréter

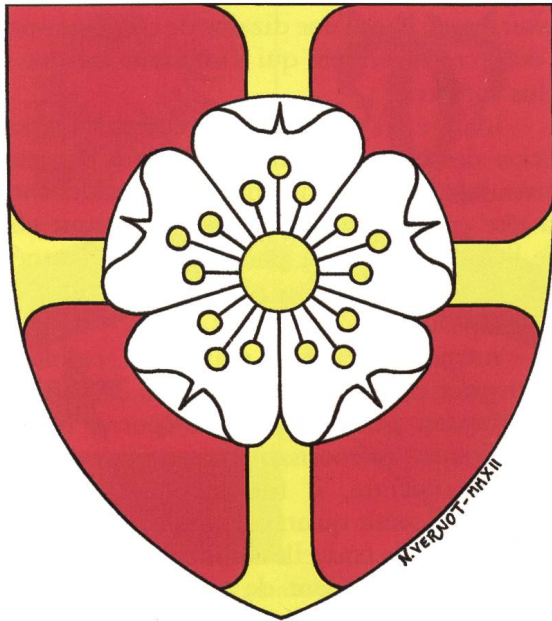


Fig. 5. Armoiries finalement retenues, composées par Nicolas Vernot. Renonçant à un impossible assemblage, elles privilégient des éléments identitaires fédérateurs : le nom de la commune et la fleur de damassinier.

et à mémoriser, il deviendrait plus facilement connu et reconnu.

Il fut enfin rappelé que les armoiries des cinq villages continueraient à exister, en tant qu'éléments du patrimoine local, et pourraient donc, en fonction des circonstances, figurer à côté des armoiries de la commune nouvelle de La Baroche.

Après discussion et approbation par le Conseil communal, les armoiries de La Baroche composées par nos soins furent validées par l'Assemblée communale le 15 novembre 2012, à l'unanimité. Elles se blasonnent *de gueules à la croix diminuée et pattée d'or, à la fleur de damassinier d'argent boutonée d'or, ses quinze étamines de même, brochante*.

En voici la signification: L'identité de La Baroche s'est constituée depuis des générations autour d'un nom fortement évocateur et d'une tradition de vergers qui enchantent son paysage et font sa renommée. Ce sont ces deux éléments qui ont été retenus pour représenter héraldiquement La Baroche.

La Baroche existe depuis des siècles et forme un véritable petit pays, c'est à dire à la fois un territoire et une communauté. Depuis le Moyen Age, la tradition héraldique se plaît à imaginer des armoiries *parlantes*, c'est-à-dire dont une figure rappelle phonétiquement le nom du porteur des armes : par exemple, l'ours (*Bär* en allemand) de Berne, le sanglier de Porrentruy,

la grue de Gruyères... Ce procédé est à la fois traditionnel et efficace, car il facilite la mémorisation des armoiries. La commune de La Baroche s'inscrit donc dans la tradition héraldique la plus pure en adoptant pour emblème une croix, évocation de la *paroisse* à l'origine de son nom. Les extrémités de cette croix sont pattées, c'est-à-dire légèrement évasées. Ce type de croix, fréquent au Moyen Age, évoque la riche histoire médiévale locale, incarnée par divers monuments historiques qui font l'attrait de la commune (prieuré de Miserez, châteaux d'Asuel, Pleujouse et Miécourt).

Surnommé « royaume de la Damassine », le pays de La Baroche est fortement associé à cette variété locale de prune, comme le montre cette description relevée sur le site Internet *Juranet* :

« Le voyageur qui, partant de Porrentruy en direction de Alle se rend dans la Vallée de Delémont, via Miécourt et le col des Rangiers, va traverser une région campagnarde, à l'est de l'Ajoie, dont il gardera sans doute un souvenir impérissable. Cette région se nomme La Baroche. Il faut avoir vu ces villages de La Baroche, à la saison de la floraison, embaumés du parfum des vergers et surplombés par de vieux châteaux ou de vieilles ruines, à travers lesquels la tradition et les valeurs ancestrales interpellent, depuis des siècles, les hommes de la terre enracinés dans ce coin de pays. Ces hameaux fleuris ont pour nom: Alle, Miécourt, Pleujouse, Fregiécourt, Charmoille et Asuel. C'est dans cette charmante contrée principalement que se récolte la damassine, juste avant l'époque des brumes matinales annonçant le début de l'automne. C'est également dans cette région que l'on distille l'essentiel de l'eau-de-vie consommée dans le Jura⁶. »

On surnomme également La Baroche « le verger de l'Ajoie », en raison de l'importance de ses arbres fruitiers. Grâce à l'action du Fonds Suisse pour le Paysage, la culture fruitière de variétés indigènes connaît depuis quelques années une réelle renaissance, et les vergers de La Baroche, biotope de nombreuses espèces ornithologiques menacées, sont sauvés⁷. Ces vergers constituent donc à l'évidence un élément fort des paysages locaux par leur beauté et leur spécificité. Ils reflètent également le savoir-faire des hommes qui tirent le meilleur des fruits que la Nature leur confie.

⁶ <http://www.juranet.ch/CMS/default.asp?ID=1692&Language=FR>

⁷ <http://www.fls-fsp.ch/231.php?page=2320&id=172>

Toutefois, figurer une prune dans un écu aurait été peu gracieux. Aussi, pour évoquer cette production locale, c'est la fleur qui a été retenue, en raison de ses indéniables qualités esthétiques : elle évoque la magie des vergers en fleur au printemps. Représentée d'une manière stylisée comme doit l'être tout meuble du blason, la fleur de damassinier dessinée ici possède un graphisme qui concilie à la fois tradition et modernité, puisque c'est à notre connaissance la première fois que cette figure est introduite dans l'héraldique helvétique. Enfin, et surtout, la fleur de damassinier possède cinq pétales qui évoqueront les cinq villages, réunis autour d'un seul cœur, le tout dans le respect d'une stricte égalité chère à l'équipe communale. Les étamines d'or symbolisent les énergies issues des cinq villages qui convergent vers un seul cœur, c'est-à-dire ce projet commun que constitue la commune fusionnée.

Bien que plusieurs associations d'émaux aient été proposées, celle qui fut retenue, et qui avait notre préférence, rappelle par l'argent et le gueules les couleurs du canton du Jura et, si on leur ajoute l'or, celles de l'Ajoie.

Une cérémonie de bon aloi

Les fusions de communes étant souvent perçues comme un mariage de raison plus que de passion, il importe que des cérémonies civiques à la symbolique forte soient organisées pour contribuer à souder les habitants de la communauté nouvelle. En cela, l'héraldique peut jouer un rôle civique incontestable, et cette dimension avait été parfaitement comprise par la commune de La Baroche, qui veilla à ce que l'inauguration publique des armoiries soit marquée par une cérémonie de bon aloi, à la fois solennelle et conviviale.

Les héraldistes, mais aussi les historiens, les ethnologues et anthropologues, manquent de textes restituant les cérémonies d'inauguration des armoiries des siècles passés, si tant est qu'elles aient existé. Aussi, par égard vis-à-vis des chercheurs des siècles à venir curieux de comprendre la persistance de notre attachement aux armoiries, ne nous a-t-il pas paru inutile d'ajouter à ce compte-rendu quelques mots sur le contenu de la cérémonie d'inauguration des armoiries de la commune, qui s'est tenue le 25 mai 2013 dans la cour du petit château médiéval de Pleujouse, à 11 heures.

C'est d'abord le maire, M. Jean-Pierre Gindrat, qui a pris la parole pour présenter à ses administrés l'importance de la démarche. Son discours, dont nous reproduisons ici quelques



Fig. 6. Le maire, Jean-Pierre Gindrat, dévoile officiellement la bannière armoriée. A gauche, les drapeaux des anciennes communes (cl. Marc Meier).

passages, confirme combien les armoiries continuent à jouer un rôle civique important dans la société :

« Les armoiries, les drapeaux, les bannières et autres étendards ont tous la même origine et la même fonction à la base. Apparus dans un contexte militaire, ils permettaient aux soldats de se rassembler autour d'un chef et, au combat, quand la bataille devenait confuse, ils étaient un repère, une bouée dans la mer vers qui se tourner. Vers elle, on trouvait secours, aide et réconfort.

Il est intéressant de se pencher sur les mots et leur histoire. [...] Le mot " étendard " par exemple : Attesté dans la langue française depuis le XI^{ème} siècle, il nous vient du francique *standbhard* signifiant " stable, fixe, inébranlable ". Il est composé des éléments *stand*, désignant l'action de se tenir debout, et de *bard* signifiant dur, ferme.

Ainsi l'étendard reste inébranlable, en paix comme en guerre, sous la chaleur du soleil ou dans la tempête. Quand on l'aperçoit au loin, il nous rappelle qu'il a toujours été là et qu'il le sera toujours. Chacun d'entre nous peut le voir, et chacun d'entre nous s'y reconnaît. Car il est le symbole auquel chacun peut s'identifier. [...]

Alors aujourd'hui est un grand jour, chères concitoyennes, chers concitoyens, chers invités. Oui, aujourd'hui est un grand jour. Car aujourd'hui, nous inaugurons non pas un nouveau drapeau, mais un nouvel étendard. Un étendard dans lequel chaque Barotchaise et chaque Barotchais pourra s'identifier. Il sera dès ce jour le symbole de l'unification des cinq bannières qui sont derrière moi. Un symbole dans lequel chaque habitant de cette commune pourra s'identifier.

" Commune ", voici encore un mot lourd de sens. Il nous vient du latin celui-là. Il signifie



Fig. 7. Fièrement déployée sur l'esplanade du château de Pleujouse, la bannière armoriée est commentée par les autorités locales : ici, le ministre Michel Thentz, avec à sa droite le président du parlement Alain Lachat et le maire Jean-Pierre Gindrat. Sur la gauche, le conseiller municipal Vincent Surmont, l'auteur des armoiries Nicolas Vernot, l'abbé Babey et le pasteur Médebielle (cl. Marc Meier).

tout simplement “ uni avec ”. Au moyen-âge, il prend le sens d’“ ensemble du peuple ”. Alors aujourd’hui plus que tout autre jour, les villages d’Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt et Pleujouse sont unis avec leur peuple autour d’un même étendard, inébranlable. »

Son discours achevé, le maire déploya solennellement le nouvel étendard devant l’assistance. L’auteur de ces lignes fut ensuite invité à présenter devant l’assemblée le sens de la composition, tel qu’il a été décrit ci-dessus. L’abbé Babey, curé de la paroisse, proposa une lecture symbolique de la bannière, dont nous extrayons les passages les plus significatifs :

« La croix y est présente, pas simplement comme le rappel d’un passé, mais comme le signe que l’homme, dans sa dimension verticale et horizontale, doit être au centre de toute action sociale ou politique.

La couleur jaune souligne que la Croix est un signe d’espérance pour tous car le jaune est la couleur de la Résurrection, la couleur de la vie qui a triomphé de la mort.

La fleur du damassinier qui est au centre fait bien sûr écho au fleuron des fruits de la région. Il symbolise aussi les cinq villages de la nouvelle commune. Cette fleur de damassinier est comme une invitation adressée à chacun-e de nous à porter des fruits de vie, des fruits qui ont du goût et qui donnent goût à la vie.

L’arrière fond rouge représente, dans la symbolique des couleurs chrétiennes, le feu de la Pentecôte : la force de Dieu.

Ainsi, ces armoiries avec les formes et les couleurs qui les composent sont tout un pro-

gramme de vie pour la nouvelle commune⁸. »

Le prêtre bénit alors les armoiries par ces mots : « Dieu d’Amour et de Vie, daigne maintenant bénir ces armoiries. Qu’elles soient pour nous tous, le signe de notre volonté de faire route ensemble dans un projet de vie qui rejoint le bien du plus grand nombre. Que ce symbole soit une force de ralliement ; qu’il manifeste notre désir d’avancer ensemble dans un projet commun ou chacun-e aura sa place. Que ta bénédiction descende sur tous les habitants de cette région et sur ces armoiries. Puisse-nous, chaque fois que nous les regarderons, nous souvenir que Tu es engagé avec nous dans l’édification d’une communauté politique juste, fraternelle et solidaire. Nous répondrons ainsi à notre vocation humaine. Nous te le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁹. »

Cette bénédiction fut suivie de quelques mots du pasteur Serge Médebielle. Puis la parole fut donnée aux autorités cantonales, représentées par le ministre M. Michel Thentz et le président du parlement M. Alain Lachat, suivis des représentants de la commune jumelée de Wallisellen. Agrémentée d’un récital assuré par la chorale locale, la cérémonie s’est achevée par le verre de l’amitié offert aux habitants de

⁸ Texte aimablement transmis par la municipalité, que nous remercions. Plus généralement, nous tenons à signaler la qualité des échanges et de l’accueil émanant de l’équipe municipale, et tout notamment de MM. Jean-Pierre Gindrat, maire, et Marc Meier, conseiller.

⁹ Texte aimablement transmis par l’abbé Babey, que nous remercions.

la commune et aux invités, qui ont pu acquérir verres et autocollants armoriés et autocollants armoriés, objets constituant tout à la fois un souvenir de la cérémonie et un symbole de cette cohésion nouvelle. Pendant ce temps-là, au sommet du donjon, la bannière héraldique communale claquait fièrement au vent... Fédératrices et lumineuses, les armoiries du XXI^e siècle continuent à assurer le rôle qui est le leur depuis le XII^e siècle.

Adresse de l'auteur: Nicolas Vernot
44 Rue Chantepuits
F-95220 Herblay
vernotnicolas@gmail.com

Résumé

La commune nouvelle de La Baroche (JU) résulte de la fusion, en 2009, des communes d'Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt et Pleujouse. Soucieuses de se doter d'armoiries conformes aux règles du blason, les autorités municipales se sont tournées vers la Société Suisse d'Héraldique en vue d'obtenir son avis sur les projets qu'elle avait composés. Les échanges constructifs qui s'en sont suivis ont abouti à l'abandon de tout projet composite cherchant à inclure en un seul écu un élément héraldique tiré des armoiries de chacune des cinq anciennes communes. A la place, le projet qui s'est imposé établit une synthèse construite à partir de deux éléments structurants de l'identité locale : le nom de la commune, La Baroche, dérivant du mot *paroisse*, et les vergers de damassiniens, une variété locale de pruniers. La cérémonie d'inauguration des armoiries, le 25 mai 2013, souligne combien l'héraldique conserve un rôle civique important à notre époque.

Zusammenfassung

Die neue Gemeinde La Baroche JU entstand im Jahre 2009 aus den ehemaligen Gemeinden Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt und Pleujouse. Bedacht darauf, sich mit einem den heraldischen Regeln entsprechenden Wappen auszustatten, wandte sich die Gemeindeverwaltung an die Schweizerische Heraldische Gesellschaft, um deren Meinung bezüglich der bereits erfolgten Entwurfsarbeiten einzuholen. Der daraufhin folgende konstruktive Meinungsaustausch führte dazu, die eingeschlagene Marschrichtung zu einem aus den ursprünglichen Wappensymbolen aller Gemeinden zusammengesetzten Kombinationswappen wieder zu verlassen. Anstelle eines solchen Wappens setzte sich eines durch, welches sich dadurch auszeichnet, dass es sich aus zwei strukturierenden Elementen mit lokalem Charakter zusammensetzt: Der Name der Gemeinde La Baroche, etymologisch hergeleitet aus dem französischen Wort *paroisse* (Kirchgemeinde/Kirchsprengel) und die Haine mit Damassinerpflaumenbäumen als eine hier vorkommende lokale Unterart.

Die Einweihungszeremonie des Wappens, welche am 25. Mai 2013 stattgefunden hatte, unterstreicht, welche wichtige Rolle für die Bevölkerung die Gemeindeheraldik auch in unserer heutigen Zeit spielt. (*Übers. R. Kälin*)